

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 juin 2014 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015

NOR : INTA1416393A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 2 avril 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 12 juin 2014 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Evelyne GUYON, sous-préfète, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015.

Article 2

M. Jean-Jacques BRETIN, attaché principal d'administration de l'État, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

Mme Isabelle GUIROUARD-AIZEE, attachée d'administration de l'État;

M. Michel AYMARD, conseiller de tribunal administratif;

Mme Brigitte COLLIN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

M. Antoine BUNO, attaché principal d'administration de l'État.

Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Jean-Jacques BRETIN, vice-président.

Article 5

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2015 :

M. Patrice ARDOUIN, attaché d'administration de l'État ;
Mme Kadidja BEKKAL, attachée d'administration de l'État ;
M. Patrice BENOLIEL, attaché d'administration de l'État ;
M. Michel FALCO, attaché d'administration de l'État ;
Mme Claudine FAGOUR, attachée d'administration de l'État ;
Mme Geneviève GUARY, attachée d'administration de l'État ;
Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'État ;
Mme Marie-Anne JACQUERY, attachée d'administration de l'État honoraire ;
Mme Claire LE KENS, attachée d'administration de l'État ;
Mme Fabienne LOFFRON, attachée d'administration de l'État ;
Mme Marie LOTTIER, administratrice civile hors classe honoraire ;
M. Stéphane POTIER, capitaine de police ;
Mme Marie-Laëtitia ROSATI, attachée d'administration de l'État ;
M. Gérard VANNIER, attaché principal de l'administration parisienne ;
Mme Francine ZIMMERLIN, attachée d'administration de l'État.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*
I. CHAUVENET-FORIN